

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

INTERPROFESSIONNALITE BSc2

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.2005.F.20

Degré d'études : Bachelor Master

Année académique : 2020-21

Année d'études : 1^{ère} 2^{ème} 3^{ème}

Crédits ECTS : 2

Type : Module obligatoire Module optionnel obligatoire Module optionnel
 Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 02.06.2020

Catégorie : Module principal Core course Module lié au module principal Related course Module facultatif ou complémentaire Minor course

Niveau : Module de base Module d'approfondissement Module avancé

Organisation temporelle : Module sur 1 semestre Semestre d'automne
 Module sur 2 semestres Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : Français Allemand Anglais

Temps de cours : 12 Temps de travail personnel encadré : 30 Temps de travail personnel individuel : 15

2. Prérequis

Avoir validé le/les modules Avoir suivi le/les modules Pas de prérequis Autres :

3. Compétences visées/ objectifs généraux d'apprentissage

Rôles majeurs exercés (Référence : Frank, J.R. (2005). *Le Cadre des compétences des médecins CanMEDS. L'excellence des normes, des médecins et des soins*. Ottawa : Le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)

Rôle d'expert – Ab Rôle de manager - Db Rôle d'apprenant et de formateur - Fb
 Rôle de communicateur- Bb Rôle de promoteur de la santé - Eb Rôle de professionnel - Gb
 Rôle de collaborateur - Cb

Compétences principales visées (Référence: Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses (KFH). (2009). *Projet compétences finales pour les professions de la santé HES* [Rapport final])

- Disposer des connaissances scientifiques nécessaires pour prendre des mesures préventives, diagnostiques, thérapeutiques, palliatives et de réhabilitation.
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système suisse de soins et de protection sociale ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Mener leur activité professionnelle dans le respect des bases légales, tout en évaluant l'efficacité et l'économicité ainsi que la qualité et l'adéquation des prestations fournies ou initiées ;
- Assumer la responsabilité pour leurs actes et reconnaître et respecter leurs propres limites ;
- Développer leur activité professionnelle par l'acquisition de savoirs scientifiques et mener une réflexion permanente sur leur pratique et qui conduit à l'actualisation des connaissances et aptitudes tout au long de la vie ;
- Chercher activement la collaboration interprofessionnelle et la coopération avec les autres acteurs du système de soins ;
- Présenter et documenter leurs actes de manière pertinente, être compris par les autres et connaître des instruments e-health pour la gestion des patients et des soins.

Objectifs généraux du module

- Analyser des situations de collaboration IP vécues par des professionnel(le)s de santé, des patients et leurs proches dans un contexte de soins particulier.
- Identifier des stratégies et outils de travail en équipe TeamSteps® pour améliorer la collaboration IP, incluant les patients et leurs proches.

- Partager ses pratiques professionnelles en délimitant les rôles et responsabilités de chacun
- Intégrer dans sa démarche les représentations des publics visés (groupe populationnel, patient, proche aidant.)
- Évaluer et déterminer quels outils en cybersanté sont le mieux adapté pour chaque situation de soin, afin de favoriser l'autonomisation et l'Empowerment du patient qui pourra monitorer des paramètres de santé pour atteindre des objectifs de santé.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

- Facteurs humains ;
- Outils et stratégies de communication (TeamSTEPPS®)
- Rôles et responsabilités des professionnels de santé
- Raisonnement clinique ;
- Santé digitale

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Simulation interprofessionnelle en école (CIS)
- Travail préparatoire aux simulations (lectures, scénario, e-learning)
- Shadowing à réaliser pendant une période de formation pratique
- Santé digitale : présentiel et rapport d'activité

Exigences de fréquentation :

Les pratiques simulées interprofessionnelles et leur préparation font l'objet d'une validation du professionnalisme et de la présence. Toute absence doit être justifiée. Les absences sans motif valable au sens de l'article 14 du règlement d'études entraînent une sanction portant sur la note du module (point 5 ci-dessous) et un travail complémentaire. En cas d'absence justifiée, le responsable de module peut demander un travail complémentaire.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

- 5.1. Une évaluation du professionnalisme et de la présence en simulation interpro,
- 5.2. Le rendu du travail sur le shadowing,
- 5.3. Une évaluation spécifique à la santé digitale (QCM, support de présentation et communication orale)

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante attribuée sur la base d'une moyenne résultant des points 5.1) ; 5.2) et 5.3) ci-dessus. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

L'étudiant qui par son comportement inadéquat ou un manque d'implication ne répond pas aux critères minimaux en terme de dynamique de groupe ne valide pas

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

Remédiation possible en cas de note Fx au module Pas de remédiation

Si la moyenne obtenue au module est insuffisante, un complément écrit portant sur les lacunes sera demandé. Sinon le résultat final du module fait foi.

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

- Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.
- Agency for Healthcare Research and Quality. (2018). TeamSTEPPS®: National Implementation. Accès : <http://teamstepps.ahrq.gov/>
- Flin, R., Winter, J., Sarac, C., & Raduma, M. (2009). Human factors in patient safety: review of topics and tools. World Health, 2
- Henriksen, K., Dayton, E., Keyes, M., Carayon, P., & Hughes, R. (2008). Chapter 5. Understanding Adverse Events: A Human Factors Framework. Patient Safety and Quality: An Evidence-Based Handbook for Nurses. Rockville (MD). Retrieved on March, 13, 2012.
- Organisation mondiale de la Santé. (2015). Guide pédagogique pour la sécurité des patients: édition multiprofessionnelle.

La bibliographie complète se trouve sur la plateforme Moodle.

8. Responsable du module et enseignants

Sage-femme : Dani Aubert-Burri

Physiothérapie : Suzanne Gard

Nutrition et diététique : Pasqualina Riggillo

Soins infirmiers : Sylvain Boloré

Techniques en radiologie médicale : Sandra Ardizzone

Une liste des intervenants et des tuteurs sera remise à l'ouverture du module.

Descriptif validé le 16.06.2020 par Patricia Picchiottino, responsable du dispositif interprofessionnel